

Agriculture

L'agriculture est la plus importante industrie du Canada. C'est aussi l'une des plus complexes. Il y a bien des sortes de produits, et bien des genres de marchés pour les mêmes produits. Les régions sont différentes et elles ont des problèmes de production qui sont propres à chacune. Il suffit de songer aux divers climats que nous avons au Canada pour comprendre ce que je veux dire. Il est évident qu'aucune politique à voie unique ne saurait être favorable à notre industrie agricole ou à nos agriculteurs. Il n'est pas si facile d'expédier les problèmes, si l'on tient compte du fait qu'il y a dix ministères provinciaux de l'Agriculture qui ont chacun leur politique agricole.

Je vais vous exposer notre politique de façon aussi simple que possible afin que les députés puissent comprendre notre politique nationale et constater l'existence à l'échelon national d'une politique agricole coordonnée.

En premier lieu, monsieur l'Orateur, nous avons mis au point des principes directeurs et des programmes pour aider à l'amélioration et à l'exploitation de fermes familiales viables. La Société du crédit agricole prête de l'argent aux cultivateurs, ce qui leur permet d'exploiter des fermes familiales rentables. La Société remplit si bien ses objectifs qu'elle est devenue la principale source de crédits à long terme pour les cultivateurs canadiens. Nous avons maintenu à 7 p. 100 le taux d'intérêt sur les prêts consentis par la Société du crédit agricole. C'est une telle réussite que les cultivateurs n'essaient pas d'emprunter d'une autre source mais s'adressent d'abord à la Société du crédit agricole et ne se dirigent ailleurs que s'il n'a pas été possible d'accéder à leur demande.

Le programme de développement des petites fermes a été conçu par le gouvernement fédéral et, aujourd'hui, il est mis en œuvre dans toutes les provinces, à l'exception de Terre-Neuve. Ce programme a été mis au point de façon à s'adapter aux différentes conditions de chaque province; des accords ont été conclus entre le gouvernement fédéral et les provinces et un esprit de collaboration existe. Il en est ainsi depuis cette année, plus précisément depuis le 27 novembre 1972, lorsque je suis devenu ministre de l'Agriculture. Je sais reconnaître en quoi consiste une collaboration sincère et véritable et, à mon avis, cette collaboration nous a été accordée par la majorité des provinces.

● (1540)

Le montant des prêts garantis par la Société du crédit agricole depuis quatre mois—et c'est la tendance qui se dessine en agriculture et j'espère qu'elle va se poursuivre—prouve que les jeunes voient l'avenir avec plus de confiance que jamais en agriculture, car 40 p. 100 des prêts ont été consentis à des agriculteurs de moins de 26 ans. Le programme aide les entreprises agricoles familiales à prendre de l'expansion de façon à faire des bénéfices raisonnables—il s'agit du programme d'expansion des petites entreprises agricoles—et il permet aux agriculteurs aux prises avec leurs petites exploitations de se retirer dignement des affaires ou de s'assurer un emploi plus rémunérateur. On n'oblige personne à abandonner les affaires. Seuls les agriculteurs qui veulent partir ou prendre leur retraite obtiennent de l'aide. C'est là le but du programme, qu'ils puissent se retirer dignement des affaires ou se trouver un autre emploi.

Grâce au ministère de l'Expansion économique régionale, le gouvernement a également aidé par le biais de programmes, comme les pâturages communaux, le reboisement et une aide appréciable en vue de l'établissement de sociétés de transformation et de commercialisation dans

les régions rurales. Il est facile de voir les résultats obtenus là où on a pris ces initiatives. La production augmente sur le plan local et peut répondre à la demande des nouvelles industries.

La deuxième série de politiques et de programmes permet aux agriculteurs de faire face à des situations nouvelles sur le marché et détourne les pressions susceptibles de désorganiser l'industrie en forçant l'agriculteur et des régions entières à déposer leur bilan. Les grandes politiques et les principaux programmes dans ce domaine sont reliés à la Commission de stabilisation de l'agriculture, à la Commission des produits agricoles et à nos lois nationales sur la commercialisation. La Commission de stabilisation de l'agriculture offre aux agriculteurs la stabilité des prix. La Commission des produits agricoles assure la stabilité du marché en s'occupant des excédents temporaires. En outre, nous avons pris l'initiative d'inviter les provinces à mettre au point de meilleurs programmes de stabilisation des prix et du revenu. Cela s'est fait en septembre et c'était la première fois que l'on prenait une telle initiative. Les ministres provinciaux de l'Agriculture furent impressionnés. Le ministre de l'Ontario, qui est le plus vieux en poste, déclara qu'il n'avait jamais participé à une réunion lui ayant donné l'impression que le gouvernement fédéral se préoccupait vraiment de faire quelque chose pour l'agriculture. Ils convinrent tous de ce que nous préconisons pour stabiliser l'agriculture canadienne.

Nos mesures législatives concernant la commercialisation apportent aux coopératives une aide qui leur permet par exemple de verser aux cultivateurs un prix initial. C'est la première fois dans l'histoire de mon ministère qu'il existe un groupe spécial travaillant de concert avec les coopératives agricoles. Nous avons adopté des mesures sur la commercialisation afin que les cultivateurs puissent créer des organismes de commercialisation nationaux. Mon ministère fournit des renseignements cruciaux sur les marchés par l'entremise de bulletins périodiques tels que le bulletin hebdomadaire sur le bétail, le bulletin quotidien sur la pomme de terre, le bulletin hebdomadaire sur les fruits et légumes, etc. Le gouvernement a donné l'exemple et a fourni à l'agriculture et aux cultivateurs les 10 millions qui leur ont permis de vendre sur des marchés nouveaux et plus importants tant au Canada qu'à l'étranger.

Le troisième large groupe de programmes et de politiques englobe nos efforts visant à aider l'agriculture et les cultivateurs à étendre leurs marchés et à améliorer la commercialisation. J'ai déjà mentionné notre législation nationale sur la commercialisation et une partie de notre effort de développement des marchés. Mais l'une des réalisations les plus importantes du gouvernement en matière de développement des marchés est d'avoir établi des politiques et des programmes de classification, d'inspection d'hygiène et qui figurent parmi les meilleurs du monde. Grâce aux politiques et programmes gouvernementaux et au travail dévoué du personnel du ministère de l'Agriculture, notre bétail est le plus sain du monde, nous avons des produits de plus haute qualité que tout autre pays et nous avons accès à davantage de marchés que n'importe quelle nation du monde. En outre, nous ne nous reposons pas sur nos lauriers mais nous améliorons continuellement nos normes et nos réalisations. Le gouvernement fournit journalièrement, hebdomadairement, mensuellement et annuellement des renseignements sur les marchés à l'agriculture et aux cultivateurs.